

RÈGLEMENT PARTICULIER



XL Course de Côte Internationale du Fito
Memorial Ángel Martínez Noriega

13, 14 ET 15 MAI 2011
ARRIONDAS - ASTURIAS - ESPAGNE

Championnat d'Europe de Montagne de la FIA
Championnat d'Espagne de Montagne
Trophee Sportif Asturiano

Organise: Sif Motor

General Elorza, 62 B – Bajo 2 – 33001 - Oviedo – Principado de Asturias - Espagne

Telf. + 34 985116145 Fax + 34 985116143 / +34984117017

sifmotor@sifmotor.es elfito@sifmotor.es

Web: www.subidaalfito.com

INDEX

Programme Horaire	24
I Organisation	25
II Dispositions Générales	27
III Véhicules Admis	28
IV Équipement et Sécurité des Conducterus	30
V Concurrents et Conducterus Admis	30
VI Incriptions	30
VII Reserves – Texte Officiel	32
VIII Obligations des Concurrents	32
IX Contrôle Administratif, Vérification Technique	34
X Déroulement de la Manifestation	35
XI Parc Fermé – Contrôle Final	36
XII Classements – Réclamations – Appels	36
XIII Prix et Trophées – Remise des Prix	38
Annexe I Programme des réunions	39
Annexe II Relations avec les concurrents	40
Annexe III Horaire individuel vérifications administratives	41
Annexe IV Horaire individuel vérifications techniques	42

XL COURSE DE CÔTE INTERNATIONALE DU FITO

Championnat d'Europe, d'Espagne de Montagne

13, 14 et 15 Mai 2011

PROGRAMME HORAIRE

Date	Heure	Acte	Lieu
01/04/2011	20:00	Ouverture des Inscriptions	S.I.F. MOTOR C/General Elorza, 62 B – bajo 2 33001 Oviedo Telf. 985116145 Fax 985116143
06/05/2011	20:00	Clôture des inscriptions	
09/05/2011	16:00	Publication des inscrits et Publication heure Verification chaque Participant	
13/05/2011	15:30-18:55	Vérifications Administratives	Maison du Parc du Travail et de la culture
13/05/2011	16:00-17:12 17:20-18:32 18:40-19:20	Verification Techniques N° 100 au 63 N° 62 au 23 N° 22 au 1	Sports Arriondas
13/05/2011	22:00	Affichage liste provisoire des véhicules autorisés à prendre le départ	Tableau Officiel Maison du Parc du Travail et de la culture
14/05/2011	00:00	Fermez Tous les Accès du Trafic	Route AS-260
14/05/2011	12:00	Affichage liste définitive des véhicules autorisés à prendre le départ	Tableau Officiel Maison du Parc du Travail et de la culture
14/05/2011	12:45	Fermeture de Tous les Accès. Alternative Routes	Route AS-260 / accès seul Alternative Routes
14/05/2011	13:15	Inspection final de Sécurité	Route AS-260
14/05/2011	13:45 a 14:45 15:30 17:30	Essais Libres 1 ^{eme} Manche d'essais Officiels 1 ^{ere} Manche Officielle	Rte. AS-260 Arriondas-Colunga Départ: Borne 0,800 Arrivée: Borne 6,100
15/05/2011	07:45	Fermeture de Tous les Accès. Alternative Routes	Route AS-260 / accès seul Alternative Routes
15/05/2011	8:15	Inspection final de Sécurité	Route AS-260
15/05/2011	08:45 a 9:45 10:30 12:30	Essais Libres 2 ^{eme} Manche d'essais Officiels 2 ^{eme} Manche Officielle	Rte. AS-260 Arriondas-Colunga Départ: Borne 0,800 Arrivée: Borne 6,100
15/05/2011	14:45	Publication Officielle des Classifications	Tableau Officiel, Maison du Parc du Travail et de la culture
15/05/2011	14:45	Conférence de Presse	Maison de la Culture
15/05/2011	15:00	Remise des Prix	Mairie d'Arriondas
15/05/2011	15:00	Aperture d'accès	Route AS-260

I ORGANISATION

1.- GÉNÉRALITÉS

Le Comité Organisateur de SIF MOTOR organise une épreuve sportive de caractère international libre à célébrer les jours 13, 14 et 15 Mai 2011, nommée:

LX COURSE DE CÔTE INTERNATIONALE DU FITO

Le présent Règlement à été approuvé par:

-F. I. A. le	avec le numéro	3CEM140511
-R. F. E. de A. le	avec le numéro	11061 14/04/2011

1.1 COMITÉ D'ORGANISATION, SECRÉTARIAT, OFFICIELS

Le Comité d'Organisation est composé par:

PRÉSIDENT

M. Enrique Faessi

MEMBRES

Mme. Pilar Vaquero Fernández

Mme: Alicia Baniello

Mne : Carmen Fernandez

Mme : Maria Jose Casillas

M. Enrique Ruiz Cabo

M. Felipe Turienzo

M. Carlos Alonso Riesgo

M. Jose Fco. Cortina

M. Luis Alberto Frade

M. Aladino Martinez Garcia

M. Juan Manuel Alonso Riesgo

Secrétariat en permanence du Comité d'Organisation de l'épreuve:

Jusqu'au Jeudi 12 Mai 2011 à 17:00 heures:

ESCUADERIA SUBIDA INTERNACIONAL AL FITO MOTOR

General Elorza, 62 B – Bajo 2

33001 Oviedo- Principado de Asturias - Espagne

Telf. + 34 985116145 Fax: +34 985116143

sifmotor@sifmotor.es

elfito@sifmotor.es

Web: www.subidaalfito.com

Sécretariat de l'Épreuve:

Du 13 Mai 2011 à 12:00 heures, jusqu'au 15 Mai 2011 à 20:00 heures:

MAIRIE D' ARRIONDAS (Maison de Culture)

Pz. De Venancio Pando

33540 ARRIONDAS

Telf: +34/984112422 - +34/667115821 Fax: +34/984117017

Portable CHEF DE SECURITÉ: M. Enrique Ruiz Cabo : +34/649258441

sifmotor@sifmotor.es

elfito@sifmotor.es

Web: www.subidaalfito.com

1.2 Cadre d'Officiels

		Nat.	Licence
COMMISSAIRES SPORTIFS:			
Président:	M. Jose Fernando Fdez. Fdez.	E	CD
Membres:	M. Antonio Ferreira	P	CD
	M. Michel Adant	B	CD
	M. Francisco Sánchez Guinea	E	CD
	M. Roberto Claros	E	CD
SÉCRETAIRE DU COLLÈGE			
COMMISSAIRES SPORTIFS:	M. Celso Vital del Valle	E	CD
DIRECTEUR DE COURSE:	M. Jose Francisco Galan Camargo	E	DC
DIRECTEURS ADJOINTS:	M. Juan Nadal Vilalta	E	DC
CONSEILLER:	M. Jose Luis Alonso Diaz		
SÉCRETAR COURSE:	M. Juan Manuel Alonso Riesgo	E	SC
COMMISSAIRES TECHNIQUES:			
DELEGADO TECHNIQUE RFEA:	M. Ramon Ramirez Torres	E	OC-
Membres :	M. Francisco Castilla	E	OC-
	M. Adrián Martínez López	E	OC
	M. Adrian Alonso Lanchas	E	OC
	M. Francisco Naya Zas	E	OC
	M. Ángel Luis Seoane	E	OC
RESPONSABLE DU CRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS:			
	BARROSO		
OBSERVATEUR F. I. A.:	M. Jean-Pierre Mauvaux	FR	
OBSERVATEUR R. F. E. de A.:	M. Jaime Enseñat	E	
RELATION AVEC LES CONCURRENTS:			
	M. Jose Fco. Cortina	E	
	M. Santiago Vega	E	
	M. Antonio Fernando da Silva Ferreira Rito	P	
MÉDECIN CHEF:	M. Fco. Josué Lazaro Atienza	E	
Adjoint:	M. Fco. Manuel Lozano Sanchez-Pajares	E	
CHEF DE SECURITÉ:	M. Enrique Ruiz Cabo	E	DC
Adjoint :	M. Generoso Rodriguez Fernandez	E	DC
CHEF COMMUNICATIONS:	M. Luis Marcos Canteli	E	
VOITURE "0" 1	M. Daniel Saavedra		
VOITURE "0" 2	M. Marc Blazquez		
CHEF DE PARCS ET PARCOURS:			
	M. Felipe Turienzo	E	
Adjoints:	M. Luis Alberto Frade	E	
	Escuderia Turon Arras	E	
Autres			
SÉCRETARIAT:			
	Mme. Alicia Baniello Galan		
	Mme: Carmen Fernandez		
	Mme: M ^a Jose Casillas		
INTERPRÈTES:	Mlle-. María Eugenia Quintanilla	Français	
	Mlle. Cristina Santos	F-I-ING	
	M. Alexander Moore	IN	
SERVICES INFORMATIQUES:	M. Carlos Alonso Riesgo		

1.3.- TABLEAU(X) D'AFFICHAGE OFFICIEL(S)

Toutes les communications et décisions, ainsi que les résultats, seront affichés sur le(s) panneau(x) d'affichage situé(s) au Secrétariat du Comité d'Organisation et de l'épreuve, et à la Ligne de Départ.

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.- GÉNÉRALITÉS

2.1 L'épreuve sera organisée en conformité avec les dispositions du Code Sportif International de la FIA (CSI), le Cahier des Charges pour les Organisateurs du Championnat d'Europe de la Montagne, les exigences communes des Championnats, Coupes, trophées et défis de l'Espagne, Règlement Sportif du Championnat montagne d'Espagne, le Code Sportif National, et les dispositions du présent Règlement Particulier.

- Le C.S.I. sera d'application prioritaire aux aspects générales, de procédure, réclamations et appels

2.2 Du fait de leur inscription, les participants s'engagent à se soumettre aux dispositions ci-dessus et renoncent, sous peine de disqualification à tout recours devant arbitres ou tribunaux non prévus par le Code Sportif International de la FIA.

2.3 A défaut de respecter ces dispositions, toute personne ou groupement organisant une compétition ou y prenant part perdra le bénéfice de la licence qui lui a été attribuée.

2.4 La manifestation compte pour les Championnats suivants:

- Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA.
- Championnat d'Espagne de conducteurs de la Montagne CATEGORIE I
- Championnat d'Espagne de conducteurs de la Montagne CATEGORIE II
- Championnat d'Espagne de marques.
- Coupe d'Espagne de conducteurs Groupe N.
- Coupe d'Espagne de conducteurs Groupe A.
- Coupe d'Espagne de conducteurs Groupe A2.
- Coupe d'Espagne de conducteurs Groupe Historique
- Trophée d'Espagne de Véhicules GT
- Trophée Sportif Asturiano

2.5 L'épreuve se déroulera sur la route Arriondas – Colunga, sur le tronçon suivant: route Régional AS-260:

Départ:	Poteau kilométrique 0.800	+43° 23' 43.35", -5° 11' 30.96"
Arrivée:	Poteau kilométrique 6.100	+43° 25' 15.09", -5° 13' 4.44"
Longueur:	5.300 mètres.	
Dénivellation:	321 mètres	
Pente moyenne:	5,83 %	
Pente Maximun :	6.65 %	

III- VÉHICULES ADMIS

3.1 Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA (CSI) pour les groupes suivants:

A) CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE

Cat. I

Groupe N Voitures de production en série

Groupe A Voitures de tourisme (incluant « World Rally Cars », « Super 1600 »,
Voitures de Super Production et Voitures du Groupe R)

Groupe S20 Voitures Super 2000 (Rallye + Circuit confondus)

Groupe GT Voitures Grand Tourisme (GT1, GT2 et GT3 confondus)

Cat. II

Groupe D/E2-SS Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre. d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe CN/E2-SC Voitures de compétition biplaces, ouvertes ou fermées, construites spécialement pour les courses de vitesse. d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe E2-SH Voitures de type tourisme ayant l'aspect d'un véhicule de grande série de 4 places et la forme de Pare-brise cette voiture. restrictions en vertu de règles particulières

Hors CEM : E1 Voitures de Type Tourisme.

Pour le groupe E1 et groupe E2-SH, en plus de l'article 277 de l'annexe J, les restrictions suivantes seront appliquées:

- Cylindrée 6500 cc moteur

- Carburant: essence ou diesel disponibles sur le marché, conformément aux dispositions de l'article 259.6.1 de l'annexe J.

Dans certaines conditions les voitures des groupes A et N sont autorisées à participer quatre années après expiration de leur homologation (voir ces conditions à l'article 4 du règlement du « Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA)

B) CHAMPIONNAT D'ESPAGNE DE LA MONTAGNE

CATEGORIE I

Groupe N Voitures de série

Groupe A Voitures de tourisme (inclus les WRC et KIT-CARS, Super 1600, Super 2000, Voitures de Super Production et Voitures du Groupe R-1, R-2, R-3, R-D y R-T)

Groupe A2. (Conformément à l'article définition 3.2.1)

Groupe GT. Grand Touring Cars (Conformément à l'article définition 3.2.2)

Groupe E-2000 (Conformément à l'article définition 3.2.3)

Groupe Silhouette Espagne (provenance de Championnat Frances Silhouette du circuit-2003-2007, Réglementation applicable étant cité Championnat)

Sauf indication contraire dans la fiche d'homologation, excluant certaines évolutions, les véhicules des groupes A et N sont autorisés à participer pour une nouvelle période de huit ans à compter de la date de péremption indiquée sur votre approbation les conditions suivantes:

Papiers d'homologation FIA doit être soumis dans les contrôles administratifs et techniques.

Les véhicules sont en parfaite conformité avec les spécifications techniques (annexe J), malgré que l'approbation n'est pas valide, et sont en bonne condition pour la participation, à la discrétion des commissaires techniques. La taille des brides de turbos ainsi que le poids minimum doit être conforme aux spécifications en vigueur en tout temps.

Groupe de véhicules historiques

CATEGORIE II

Groupe de Véhicules CM , conformément aux règles techniques en vertu du règlement CM – Espagne

C) Trophée Sport asturienne.

Seront autorisés à participer, sans un point ou un bloc, ou être remis establecibos prix pour elle, des véhicules de la classe admis au championnat régional, ces deBeer véhicules d'accord avec le règlement du championnat régional techniques.

Assurance, permis, etc, pour ces véhicules seront celles qui sont énoncées dans les règlements applicables pour le championnat d'Espagne.

3.2 Les véhicules seront groupés en fonction de leur cylindrée dans les classes suivantes (pour les Championnats d'Espagne et d'Europe de la Montagne:

CATÉGORIE I

- Jusqu'à 1.400 cc
- Entre 1.400cc et 1.600 cc
- Entre 1.600 cc et 2.000 cc
- Entre 2.000 cc et 3.000 cc
- De Plus de 3.000 cc

CATÉGORIE II

- Jusqu'à 1.600 cc
- Entre 1.600 cc et 2.000 cc
- Entre 2.000 cc et 3.000 cc
- De plus de 3.000 cc. (Seult E2-SH)

GROUPE N

- Classe 1 Jusqu'à 1.400 cc
- Classe 2 Entre 1.400cc à 1.600 cc
- Classe 3 Entre 1.600 cc à 2.000 cc
- Classe 4 Entre 2.000 cc à 3.000 cc
- Classe 5 De plus de 3.000 cc

GROUPE A

- Classe 6 Jusqu'à 1.400 cc
- Classe 7 Entre 1.400cc à 1.600 cc
- Classe 8 Entre 1.600 cc à 2.000 cc
- Classe 9 Entre 2.000 cc à 3.000 cc
- Classe 10 De plus de 3.000 cc

GROUPE A2

- Classe 11 Jusqu'à 1.400 cc
- Classe 12 Entre 1.400cc à 1.600 cc
- Classe 13 Entre 1.600 cc à 2.000 cc
- Classe 14 Entre e 2.000 cc à 3.000 cc
- Classe 15 De plus de 3.000 cc

GRUPE CLASICOS

- Clase 16 sans limite de cylindrée

GRUPE GT

- Clase 17 Jusqu'à 3.900 cc

3.3 Pour participer aux essais et à la course, les véhicules devront accomplir quant à leur équipement, protection et mesures de sécurité, prescrites à l'Annexe J de la FIA.

3.4 Tout véhicule n'offrant pas un caractère de sécurité suffisant ou non conforme aux règlements en vigueur sera refusé et exclu de la compétition.

3.5 Seul le carburant commercial tel qu'il est défini dans l'article 252.9.1 de l'Annexe J devra être utilisé par tous les véhicules, exceptés les cas spéciaux prévus à l'Annexe J. Des prélèvements pour les contrôles pourront être faits aussi bien au départ qu'à l'arrivée des essais officiels et de la course. L'usage d'un carburant différent de celui autorisé entraînera l'exclusion du concurrent du classement et une demande de sanction à son ASN.

3.6 Pneumatiques: toute sorte de préchauffage des pneumatiques avant le départ est interdite. et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

IV-ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS

4.1 Le port de la ceinture de sécurité et d'un casque de protection conforme aux normes approuvées par la FIA est obligatoire pendant les manches d'essais et de course.

4.2 Les conducteurs doivent, obligatoirement, être équipés d'une combinaison résistante au feu (incl. masque ou cagoule, gants, etc.) conforme à la norme FIA en vigueur.

V-CONCURRENTS ET CONDUCTEURS ADMIS

5.1 Est admis toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence de concurrent valable pour l'année en cours.

5.2 Le conducteur est tenu de détenir un permis de conduire et un permis valide pour l'année en cours qui sera présenté en même temps que compétiteur de licence, la concession de licences d'assistance technique, le cas échéant, dans son cas le passeport et la feuille de suivi cas, les contrôles administratifs.

5.3 Les concurrents et conducteurs étrangers doivent être en possession d'une autorisation de départ écrite de l'ASN qui a établi leur(s) licence(s). Pour les conducteurs qui appartiennent à la UE et assimilés, il ne sera pas nécessaire la présentation de cette autorisation.

VI - INSCRIPTIONS

6.1 Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent Règlement Particulier au secrétariat de l'épreuve:

ESCUADERIA SUBIDA INTERNACIONAL AL FITO MOTOR

C/ General Elorza, 62 B – Bajo 2

33001 Oviedo – Principado de Asturias - Espagne

Tel.+34 985116145 Fax +34985116143 / +34984117017

sifmotor@sifmotor.es

elfito@sifmotor.es

Web : www.subidaalfito.com

Délai d'engagement: Jusqu'à 20,00 heures du vendredi 6 Mai 2011

Les engagements télégraphiques doivent être confirmés par écrit jusqu'à la clôture des engagements, fournissant des renseignements nécessaires selon le bulletin d'inscription officiel.

6.2 L'organisation limite le numéro des concurrents à 100. Au cas où le chiffre serait plus grand, les concurrents seront admis selon leur palmarès et par ordre de réception des bulletins d'inscription, selon le jugement du Comité Organisateur.

6.3 Un changement de véhicule après la clôture des engagements n'est permis que si après les vérifications on puisse constater que le nouveau véhicule appartienne au même groupe et à la même classe de cylindrée (Article 3.2) que le véhicule remplacé

6.4 Le changement de concurrent après la clôture des engagements n'est pas autorisé. Les changements de conducteurs sont autorisés conformément à l'article 121 du CSI. Le conducteur remplaçant, titulaire d'une/des licence(s) valable(s) et en possession de l'autorisation de son ASN, devra être désigné avant le contrôle administratif pour le véhicule considéré.

6.5 Les doubles-départs (un pilote pour deux véhicules ou un véhicule pour deux pilotes) ne sont pas autorisés.

6.6 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à en donner les motifs (Art. 74 ISC)

74. Refus d'enregistrement

Lorsque le comité d'organisation a refusé une entrée pour une concurrence internationale, il doit informer la personne concernée dans les huit jours suivant la réception de cette inscription, et, plus tard, cinq jours avant la course. Ce rejet doit être motivé. Pour les autres compétitions, les règles nationales en mai prévoir d'autres dates pour la notification d'un refus de l'enregistrement.

6.7 Les droits d'engagement sont composés de :

- Assurance
- Engagement

Championnat d'Europe:

Les droits d'engagement sont fixés à 300 € en acceptant la publicité de l'Organisation.

Au cas où le concurrent n'accepterait pas la publicité de l'Organisation, les droits d'engagement seront de 600 €

Championnat d'Espagne :

Les droits d'engagement sont fixés à 300 € en acceptant la publicité de l'Organisation.

Au cas où le concurrent n'accepterait pas la publicité de l'Organisation, les droits d'engagement seront de 600 €

Sports Trophée des Asturies: 150 € (véhicules non approuvées) par acceptation de la publicité pour l'organisation. Affaire de ne pas accepter de la publicité pour l'organisation, les frais d'inscription seront de 300 €

tous les véhicules aux spécifications approuvées dans le Championnat d'Europe, sera inclus obligatoire pour cela. les frais d'inscription restent les mêmes que l'Europe Capeonato.

6.8 L'inscription ne pourra être acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement dans le délai fixé dans l'art.6.1 au 6.7 à verser comme suit:

- Paiement au moment de l'engagement au secrétariat du Club.
- Par virement au Banco Herrero, Oficina Principal de Oviedo, Compte: N° 0081/5051/58/0001792681

6.9 Les droits d'engagement comprennent dans tous les cas la prime d'assurance Responsabilité Civile du concurrent et du conducteur, ainsi que les numéros de départ nécessaires.

6.10 Les droits d'engagement seront intégralement remboursés:

- en cas de refus d'inscription
- en cas d'annulation de la compétition

L'organisation remboursera le 30% des droits d'engagement aux concurrents qui se seront excusés par des raisons de force majeure, (dûment certifiées par la ASN) jusqu'à quatre jours avant la manifestation.

6.11 Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/conducteur est responsable à 100% de son ou de ses assurances.

6.12 Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une Police d' Assurance garantissant:

- La Responsabilité Civile Obligatoire conformément aux dispositions actuelles.
- Les dommages à tiers jusqu' à un montant maximum de 1.202.000,00€par accident.

Seulement les dommages causés par les organisateurs et les conducteurs titulaires seront couverts par la police de R.C. contracté par l'organisation. Sont exclus les dommages soufferts par les pilotes ou les véhicules inscrits

6.13 L'assurance de responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la manifestation, autant durant les essais officiels et les manches de course que pour les déplacements du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour.

6.14 Par sa participation à la manifestation, tout concurrent/conducteur renonce formellement à toute demande d'indemnité en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leurs aides lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours de lieu de stationnement à la piste de compétition et retour. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de la FIA, de l'ASN, de l'Organisateur, que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/conducteurs ou de leurs aides.

VII RÉSERVES – TEXTE OFFICIEL

7.1 L'organisateur se réserve le droit de compléter son Règlement Particulier ou d'émettre des dispositions ou des instructions complémentaires qui en feront partie intégrante. Il se réserve également le droit d'annuler ou d'arrêter la manifestation en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'événement imprévisible, sans aucune obligation d'indemnisation

7.2 Toutes les modifications et dispositions complémentaires seront portées le plus rapidement à la connaissance des participants, au moyen de Compléments datés et numérotés qui seront affichés officiellement (art. 1.3).

7.3 Les Commissaires Sportifs ont l'autorité de décider sur tout cas non prévu au règlement particulier.

7.4 Seul le texte français du présent règlement particulier fait foi.

VIII – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

8.- NUMÉROS DE DÉPART

8.1.1 Chaque participant recevra de l'organisateur un jeu de numéros de départ qui seront apposés de façon visible, de chaque côté du véhicule, pendant toute la durée de la manifestation. Les véhicules sans numéros de départ conformes ne seront pas admis au départ.

8.1.2 L'octroi de numéros de départ est du ressort de l'organisateur

8.1.3 À la fin de l'épreuve, avant de quitter le Parc Fermé ou le Parc des participants, les numéros des véhicules circulant sur la voie publique doivent être enlevés.

8.2.- MISE EN PLACE AU DÉPART

8.2.1 Présentation: Les pilotes et leur véhicule devront se présenter au parc pré-course une heure avant le départ de la course et se tenir à la disposition du Directeur de Course. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changements d'horaire établis et annoncés qui pourraient se décider avant le départ.

8.2.2 File de départ: Les participants se rangeront dans la file de départ (par ordre de départ) au moins 10 minutes avant leur heure de départ. Les participants seront obligés de respecter les ordres des Commissaires de Parc. Le conducteur qui ne se présente pas au départ à son heure pourra être exclu de la compétition.

8.3.- PUBLICITÉ

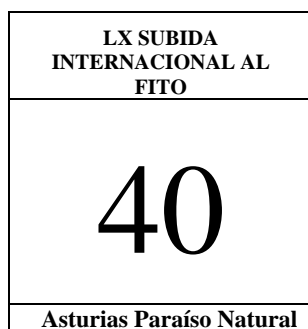
8.3.1 Il est permis d'apposer toute publicité sur les véhicules, sous réserve:

- Qu'elle soit conforme aux règlements de la FIA et règlements nationaux.
- Qu'elle ne soit pas contraire aux bonnes moeurs.
- Pas de publicité que ce soit mai à apposer sur les fenêtres latérales

8.3.2 L'organisateur a prévu les publicités suivantes:

- Obligatoire (numéro de départ).
- Facultative (droits réduits, Art. 6.7), dans les endroits réservés par l'organisateur 40 x 15 cm.

L'emplacement se montre sur la figure:



15 cm x 40 cm



8.4.- SIGNALISATION, COMPORTEMENT SUR LA PISTE

8.4.1 La signalisation des drapeaux signalé dans l'article 4.1 de l'Annexe H du C.D:I. pourra être utilisée pendant les essais et la course et elle devra être strictement respectée et connue par tous les pilotes.

DRAPEAU ROUGE: arrêt immédiat et absolu.

DRAPEAU JAUNE * : danger, défense, absolue de dépasser.

DRAPEAU AGITÉ : danger immédiat, soyez prêt, à stopper.

DRAPEAUX DOBLES : danger grave.

DRAPEAU ROUGE ET JAUNE À BANDES: surface glissante.

ROUGE VERTICALES : Changement d'adhérence.

DRAPEAU BLEU: un concurrent cherche à vous dépasser.

DAMIER NOIR/BLANC: fin de la manche (ligne d'arrivée).

* DRAPEAU AGITÉ: danger immediat, soyez prêt à stopper.

8.4.2 Circulation en sens contraire. Il est strictement interdit de déplacer un véhicule en travers ou en sens inverse de la course, sauf sur ordre de Commissaires Officiels ou du Directeur de Course. Toute infraction à cette disposition entraînera l'exclusion, sous réserve d'autres sanctions et de la transmission du cas à l'ASN concernée.

8.4.3 P Arrêt dans le parcours. Dans le cas où un conducteur doit interrompre sa manche sur ennui mécanique ou autre il parquera immédiatement son véhicule en dehors de la piste et le quittera, de manière qu'il ne présente pas un danger pour les autres concurrents; il respectera obligatoirement les ordres des Commissaires.

IX - CONTRÔLE ADMINISTRATIF- VÉRIFICATION TÉCHNIQUE

9.1.- CONTRÔLE ADMINISTRATIF

9.1.1 Le contrôle administratif aura lieu à:
Sports Arriondas
33540 ARRIONDAS

9.1.2 Les participants doivent se présenter personnellement au contrôle.

9.1.3 Les documents suivants seront spontanément présentés: Licences de concurrent et de conducteur, permis de conduire, passeport technique. Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, sauf si celle-ci a été envoyée jointe à l'inscription.

9.2.- VÉRIFICATION TÉCHNIQUE

Les vérifications techniques auront lieu à Sports Arriondas

9.2.1 L'heure exacte pour chaque concurrent sera placée sur le site web de l'épreuve le jour de publication de la liste des participants : <http://www.subidaalfito.com>

16:00-17:12	N° 102 al 63
17:20-18:32	N° 62 al 23
18:40-19:20	N° 22 al 1

9.2.2 Pour l'identification des véhicules et le contrôle des mesures de sécurité les participants devront obligatoirement présenter personnellement leur véhicule aux vérifications techniques.

9.2.3 La fiche d'homologation du véhicule doit obligatoirement pouvoir être présentée. Dans le cas contraire la vérification du véhicule pourra être refusée.

9.2.4 Les participants qui se présenteraient à la vérification après l'heure qui leur a été fixée seront passibles d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion, à la discrétion des Commissaires Sportifs. Toutefois, les Commissaires Sportifs pourront autoriser, de leur propre jugement, le contrôle des véhicules dont les concurrents/conducteurs pourront justifier que leur retard est dû à un cas de force majeure.

9.2.5 Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité du véhicule aux règlements en vigueur.

9.2.6 A l'issue des vérifications, la liste des participants admis aux essais sera publiée et affichée par l'organisateur.

X – DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

10.1.- DÉPART, ARRIVÉE, CHRONOMETRAGE

10.1.1 Départ: les départs seront donnés individuellement et avec le pilote seul a bord, véhicule arrêté et moteur en marche:

- Feu Rouge, 5" pour départ (il reste allumé)
- Feu vert, DEPART (quand le feu vert est actionné, automatiquement le feu rouge s'éteint)

Une fois que le feu est vert vous disposez de 15" pour prendre le départ, au cas où ne le feriez pas vous serez exclu de la compétition.

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe

Les Commissaires Sportifs et le Directeur de Course ont toutefois toute faculté de modifier l'ordre de départ en fonction des circonstances.

10.1.2 Sauf autorisation expresse des Commissaires Sportifs, aucun véhicule ne pourra prendre le départ en dehors de son numéro d'ordre .

10.1.3 Tout véhicule ayant déclenché le dispositif de chronométrage sera considéré comme parti et n'aura aucun droit à un second départ.

10.1.4 Tout refus ou retard au départ entraînera l'exclusion.

10.1.5 L'arrivée est jugée lancée. La manche se termine par le passage de la ligne d'arrivée; la vitesse doit immédiatement être fortement réduite.

10.1.6 Le chronométrage est effectué au moyen de cellules photo-électriques avec une précision d'au moins 1/100 of sec. Il est strictement interdit à tout concurrent d'immobiliser son véhicule sur la ligne d'arrivée, même après l'avoir passé, afin d'y faire des déclarations. Ceci pourra entraîner des sanctions qui pourront aller jusqu'au déclassement. Tout concurrent qui veuille faire des déclarations ou dialoguer avec les membres de l'Organisation, après avoir terminé son épreuve, pourra le faire après avoir stationné sa voiture au Parc Fermé.

10.2 .- ESSAIS

10.2.1 Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des heures d'essais officiels.

10.2.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur

10.2.3 Seuls les véhicules ayant passé les Verifications technique seront admis au départ des manches d'essais.

10.2.4 La condition d'admission au depart des manches de course est la suivante : ordre inverse des numeros de competition. Les cas particuliers seront soumix aux commissaires sportifs.

10.3.- COURSE

10.3.1 Les manches de course auront lieu selon l'horaire détaillé de l'organisateur.

10.3.2 L'épreuve se déroulera en deux manches avec un total de 10,640 km.

10.4.- AIDE EXTÉRIEURE

10.4.1 Toute aide extérieure entraînera l'exclusion

10.4.2 Les véhicules arrêtés sur le parcours ne seront remorqués que sur ordre de la Direction de Course.

XI PARC FERMÉ - CONTRÔLE FINAL

11.1 PARC FERMÉ

11.1.1 À la fin de l'épreuve, le parcours entre la ligne d'arrivée et l'entrée du Parc Ferme est placé sous le régime du Parc Ferme.

11.1.2 A la fin de l'épreuve, tous les véhicules classés restent au parc fermé jusqu'à ce que celui-ci soit levé par le Directeur de Course avec l'autorisation des Commissaires Sportifs. La levée du parc fermé ne peut intervenir avant la clôture des délais de réclamation.

11.1.3 Le Parc Ferme est situé et placé à la Place De Venancio Pando (Arriondas) à la fin de l'épreuve.

11.2.- CONTRÔLE FINAL

11.2.1 Chaque véhicule peut être soumis à un contrôle complémentaire par les Commissaires Techniques, ce tant au cours de l'épreuve que principalement après l'arrivée.

11.2.2 Une vérification complète et détaillée, prévoyant le démontage de la voiture, avec séquestration éventuelle de celle-ci, pourra être effectuée après l'arrivée, à la demande des Commissaires Sportifs agissant d'office ou à la suite d'une réclamation.

11.2.3 Les contrôles particuliers (pesage, etc) auront lieu à la Place De Venancio Pando (Arriondas).

XII- CLASSEMENTS – RÉCLAMATIONS - APPELS

12.1 CLASSMENTS

12.1.1 Les classements seront effectués après addition des temps réalisés par chaque concurrent au cours des deux manches de course. Un concurrent n'ayant fini qu'une seule manche ne pourra prétendre à aucun classement.

12.1.2. En cas d'exaequo, les prix et les points revenant aux rangs seront cumulés et répartis en parts égales.

La règle pour départager les éventuels « ex-aequo » est la suivante:

- 1^{ère}: Le meilleur temps lors des montées Officielles
- 2^{ème}: Le meilleur temps lors des essais Officiels
- 3^{ème}: La voiture avec la plus petite cylindrée.

12.1.3 Les classements suivants seront établis:

A) CHAMPIONNAT D'EUROPE DE MONTAGNE

- Classification générale absolu de tous Groupes CEM (N+A+S20+GT+CN+D/E2SS+E2SC+E2SH)confondus
- Classement general absolu des groupes CEM
- Classement par classes de cylinder, selon l'art. 4, CEM

B) CHAMPIONNAT D'ESPAGNE DE MONTAGNE

- Classement generale (tous les vehicules qui ont obtenu au classement des pilotes en Espagne) CATEGORIE I y CATEGORIE II
- Classement generale pour les groupes N,A, A2 y GT y silhouette
- Classement Generale Coupe d'Espagne d'Historiques de Montagne

C) CHAMPIONNAT D'ASTURIAS DE LA MONTAGNE

- Classement Generale scrath

12.2.- RÉCLAMATIONS

12.2.1 Le dépôt d'une réclamation et les délais à observer sont en fonction des dispositions du Code Sportif International de la FIA.

12.2.2 Le délai de réclamation contre les résultats ou le classement (Art. 174 du CSI) est de 30 minutes après l'affichage des résultats. Toute réclamation devra être présentée par écrit et envoyée au Directeur de Course.

12.2.3 La caution de réclamation est fixée à 1.000 €et est à verser au Directeur de Course. La caution ne sera remboursée que si le bien -fondée de la réclamation est reconnu

12.2.4 Les réclamations collectives, de même que celles contre le chronométrage ou contre des décisions de juges de fait ne sont pas admises.

12.2.5 Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents dûment inscrits ou à leurs représentants titulaires d'une procuration écrite originale.

12.2.6 Au cas où une réclamation nécessiterait un démontage du véhicule, les frais estimés comme probables seront garantis par une avance fixée par les Commissaires Sportifs. Le contrôle lui même sera subordonné au versement de ladite avance de frais dans le délai fixé par les Commissaires Sportifs.

12.3.- APPELS

12.3.1 Le dépôt d'un appel et les délais à observer sont en fonction des dispositions du Code Sportif International de la FIA.

12.3.2 La caution d'appel l est fixée à 2.500 €et est à verser au Directeur de Course.

XIII- PRIX ET TROPHÉES, REMISE DES PRIX

13.1.- PRIX ET TROPHÉES

13.1.1 Les prix et trophées suivants seront distribués:

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA CLASIFICACION SCRATCH

1° 530 € et Trophée

2° 270 € et Trophée

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA

CLASSES

1° 65€

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA

POUR CHAQUE GROUPE ET POUR CHAQUE MANCHE DE COURSE OFFICIELLE

1° 215 € y Trofeo

2° 185 € y Trofeo

3° 120 € y Trofeo

4° 85 €

Dans le cas où une seule manche de course serait disputée, le montant des prix en espèces attribué à chaque rang dans le classement par groupe ne sera pas inférieur au montant minimum fixé par le règlement CEM de la FIA.

13.1.2 Les Trophées non retirés à la remise des prix resteront propriété de l'organisateur. Aucun prix sera envoyé.

13.1.3 Les prix en espèces devront être retirés personnellement à la remise des prix. Les prix non retirés resteront propriété de l'organisateur. Les prix en espèces seront en Euros libres d'impôts

13.2.- REMISE DES PRIX

13.2.1 La participation à la Remise des Prix est une question d'honneur pour chaque participant.

13.2.2 La Remise de Prix aura lieu le 15 Mai 2011, à l'Hôtel de Ville de Arriondas.

13.2.3 Le paiement des prix sera fait ensuite au Secrétariat de l'épreuve.



Juan Manuel Alonso Riesgo
Secretair Général SIF Motor
Oviedo, le 2 Fevrier 2011

ANNEXE I

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1^{ère} Réunion: Vendredi le 13 Mai 2011.

À 20 :45 h. à la Mairie d'Arriondas (Salon d'actes).

1. Réception et présentation des membres du Collège.
2. Présentation des licences. Constitution du Collège. Election de la langue officielle.
3. Approbation du programme des réunions.
4. Présentation de l' Epreuve par le Directeur de la Course.
5. Etude du Règlement Particulier et approbation des possibles Compléments.
6. Examen d'autres documents diffusés.
7. Rapport du Directeur de la Course sur les vérifications administratives et techniques.
8. Rapport du Commissaire chargé des Relations avec les Concurrents .
9. Approbation de la liste des concurrents autorisés à réaliser les entraînements et de ceux qui sont autorisés à vérifier le 15 Mai .
10. Questions diverses.

RESTE DES RÉUNIONS: HEURE ET LIEU À DÉCIDER PAR LE COLLÈGE À LA PREMIÈRE RÉUNION

ANNEXE II

Les Commissaires Relations avec les Concurrents seront identifiés par une tenue en jaune.

À l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, un planning sera établi avec les lieux et horaires de présence des Commissaires. Ce planning sera affiché au tableau d'affichage officiel et sera distribué aux concurrents aux vérifications administratives.

PRÉSENCE DES COMMISSAIRES

- Aux Vérifications Administratives et Techniques
- Publication de la liste d'autorisés à participer aux essais
- Secrétariat de l'épreuve
- Ligne de départ l'épreuve (à toutes les manches)
- Vérifications
- Parc Fermé
- Vérifications techniques finales
- Remise des prix et trophées

FONCTIONS

- Répondre à toutes les questions posées
- Informer du déroulement de l'épreuve et faire des aclarations à propos du règlement

OBJETIFS

- Donner des solutions correctes aux demandes sportives à fin d'éviter des réclamations au Collège des Commissaires Sportifs
- Éviter des fausses interprétations et/ou la difusión des fausses versions à propos des faits ou situations pendant le déroulement de l'épreuve
- Propicier une ambiance sportif entre l'organisateur et les concurrents



Antonio Fernando da Silva Ferreira Rito (P)



Santiago Vega (E)



Jose Fco. Cortina (E)

ANNEXE III

HORAIRE INDIVIDUEL DES VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

<i>HORA</i>	<i>MESA 1</i>	<i>MESA 2</i>	<i>MESA 3</i>	<i>MESA 4</i>
15:30	106	105	104	103
15:38	102	101	100	99
15:46	98	97	96	95
15:54	94	93	92	91
16:02	90	89	88	87
16:10	86	85	84	83
16:18	82	81	80	79
16:26	78	77	76	75
16:34	74	73	72	71
16:42	70	69	68	67
16:50	66	65	64	63
16:58	62	61	60	59
17:06	58	57	56	55
17:14	54	53	52	51
17:22	50	49	48	47
17:30	46	45	44	43
17:38	42	41	40	39
17:46	38	37	36	35
17:54	34	33	32	31
18:02	30	29	28	27
18:10	26	25	24	23
18:18	22	21	20	19
18:26	18	17	16	15
18:34	14	12	11	10
18:42	9	8	7	6
18:50	5	4	3	2
18:58	1			

APPENDIX IV

INDIVIDUAL TIMETABLE TECHNICAL CHECKS

HORA	CALLE 1	CALLE 2	CALLE 3	CALLE 4
16:00	102	101	100	99
16:08	98	97	96	95
16:16	94	93	92	91
16:24	90	89	88	87
16:32	86	85	84	83
16:40	82	81	80	79
16:48	78	77	76	75
16:56	74	73	72	71
17:04	70	69	68	67
17:12	66	65	64	63
17:20	62	61	60	59
17:28	58	57	56	55
17:36	54	53	52	51
17:44	50	49	48	47
17:52	46	45	44	43
18:00	42	41	40	39
18:08	38	37	36	35
18:16	34	33	32	31
18:24	30	29	28	27
18:32	26	25	24	23
18:40	22	21	20	19
18:48	18	17	16	15
18:56	14	12	11	10
19:04	9	8	7	6
19:12	5	4	3	2
19:20	1			

